

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 2 SEPTEMBRE 2013 A 20 HEURES 30.**

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Bigot, Mr Brunet, Mr Jouselain, Mr Lemaître, Mme Cochet, Mr Guillet, Mr Thegner, Mr Chessé, Mr Hamon, Mr Boussin.

Absents : Mr Lefèvre, excusé, Mr Taugourdeau, excusé, Mme Pontouis, non excusée, Mme Lemoine, excusée.

Convocations expédiées le : 26/08/2013  
Compte-rendu affiché le : 10/09/2013

. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012 DE LA CC LOIRE-LONGUÉ :**

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT et à l'article 34 de la loi n°2010-1563 du 16/12/2010, la CCLL doit transmettre à chaque Maire des communes adhérentes, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné des comptes administratifs du budget général et du SPANC.

Madame le Maire le présente au Conseil Municipal.

En ce qui concerne le SPANC, elle informe le conseil municipal que 3 109 diagnostics ainsi que 204 contrôles ont été réalisés en 2012 par la SAUR, nouveau prestataire. Elle rappelle qu'en ce qui concerne notre commune, « les points noirs » représentent 5 à 6 % des installations et que le problème se pose essentiellement pour les foyers composés de personnes âgées à faibles ressources.

**Le Conseil Municipal prend acte de la transmission de ce rapport.**

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR DES OPÉRATIONS DE DEPANNAGES EFFECTUÉS LE 03/06/2013 :**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12/10/2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**. DÉCIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEML, pour l'opération de dépannage du réseau d'éclairage public, d'horloges, d'armoires, en date du 3 juin 2013,**

**au taux de 75 % d'un montant de 218.34 € TTC**

**soit une somme de 163.75 € TTC à leur verser.**

Ce versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**DEVIS PLOQUIN POUR ENTRETIEN D'UNE PARTIE DES HAIES COMMUNALES :**

Monsieur JOUSSELAIN informe le Conseil que la taille des haies devenant difficile à assurer par la commune (problème de matériel et de personnel), il paraît nécessaire de faire appel à une entreprise privée pour en réaliser une partie et il donne donc lecture au Conseil Municipal du devis des Ets PLOQUIN pour un montant de 1 760.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**. ACCEPTE le devis des Ets PLOQUIN, d'un montant de 1 760.00 € HT**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **Exposé de Mr BIGOT, 2<sup>nd</sup> Adjoint, urbanisme, bâtiments, architecture :**

Les travaux de toiture des classes maternelles ont été faits en juillet et début août pour les parties donnant sur la cour. Le reste sera entrepris fin septembre (sans gêne pour l'école).

Les travaux de semis ont été réalisés sur le terrain de rugby et ont bien levé, reste le sablage qui est prévu pour fin septembre.

Il rappelle que la commune a dû engager 2 procédures judiciaires :

- L'une pour obtenir l'expulsion d'un locataire du Logis Saint Etienne pour défaut de paiement depuis plusieurs mois,
- L'autre à l'encontre d'un employé communal pour faute grave.

Mr MARIE, employé communal suivra un stage de 3 jours d'habilitation à la conduite de nacelle au mois d'octobre.

Enfin, Mr BIGOT propose de réunir prochainement la commission des bâtiments pour réfléchir au réaménagement des toilettes des maternelles et de la cour devant la garderie, ainsi qu'au futur hangar communal

. **Exposé de Mr BRUNET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Ecoles – Education – Culture – Communication**

**Ecole** : il fait le point sur la rentrée scolaire : 105 enfants inscrits (effectifs stables mais avec des Classes maternelles chargées.

L'employé communal en disponibilité pendant une année, a repris son poste et poursuivra les différentes méthodes mises en place durant son absence notamment en ce qui concerne la maîtrise des coûts de restauration et la responsabilisation des enfants au réfectoire.

**Réforme des rythmes scolaires** : Une réflexion sur l'organisation de cette réforme va s'engager au niveau de la CCLL, après contacts déjà pris avec les communes de St Clément et des Rosiers.

**Projet du presbytère** : Un second appel d'offre a été fait, certains lots n'ayant pas trouvé preneur.

Après l'ouverture des nouvelles offres, une réunion sera organisée en septembre avec Maine et Loire Habitat et Mr Collobert du Conseil Général afin de finaliser le projet.

**Terrain de jeux multi activités** : il est bien utilisé et la pose d'un filet en fond de terrain s'avère Nécessaire afin d'empêcher le passage des ballons dans les habitations riveraines. Des devis ont été demandés et seront soumis au prochain conseil municipal.

**Gare SNCF** : l'ancienne gare est dorénavant inhabitée et contact a été pris avec la SNCF (réseau Ferré de France) pour un éventuel achat du terrain afin d'y réaliser un parking.

**La procédure de reprise des tombes en état d'abandon dans le cimetière** est lancée. Réunion prévue sur place le 20 septembre prochain.

**Commission communication** : Elle se réunira le 10 septembre pour préparer le prochain numéro des Échos des Saint Martiniens pour lesquels il faudra prévoir la distribution entre les 27 et 29 septembre.

. **Exposé de Mr JOUSSELAIN 4<sup>ème</sup> Adjoint, voirie :**

**Le programme de voirie 2013 co-financés avec la CCLL** : va être réalisé entre le 5 et 11 septembre. Pour 2014, le fonds de concours communautaire disponible serait de 20 à 30 000 €.

La commission voirie sera convoquée prochainement afin de choisir les projets à présenter.

. **PROCÉDURE DE DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS COMPTABLES :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la nouvelle trésorière de dématérialiser les documents comptables et de proposer comme commune pilote la commune de Saint Martin.

Madame Bonnet y étant favorable, le Conseil Municipal **ACCEPTE cette proposition de commune pilote dans la dématérialisation des documents comptables.**

Pour se faire, la commune devra faire l'achat d'un logiciel adapté à cette procédure. Un devis a été demandé à notre fournisseur.

**DEMANDE D'ADHÉSION DE COORDINATION AUTONOMIE :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Coordination Autonomie demandant l'adhésion de la commune à leur association.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision en attente de la tenue de l'AG de cette association à laquelle assistera Monsieur BOUSSIN.

**Intervention de Mr BOUSSIN :**

**Concours des Maisons fleuries :** 45 maisons ont été visitées. La remise des prix est prévue en novembre.

**ADMR :** Les aides versées par le Conseil Général sont en diminution ce qui pose des problèmes à de nombreuses familles. Une démarche a donc été entreprise auprès du Conseil Général afin d'obtenir leur rétablissement. Il est aussi à noter un essoufflement des structures d'aides (ADMR et autres) dont la gestion repose en majeure partie sur le dévouement de bénévoles.

**BORDS D'AUTHION :** Il souhaite que des tables et des bancs soient installés en bordure de L'Authion (Gué de Fresnes) pour renforcer l'attraction touristique de la commune.

